

INSTITUTIONNELS 71

Janvier 2024

LA LETTRE D'INFORMATION TRIMESTRIELLE
**DE L'ASSOCIATION FRANÇAISE DES INVESTISSEURS
INSTITUTIONNELS**

Spécial plan stratégique 2024 - 2026



Les Dossiers de l'Af2i

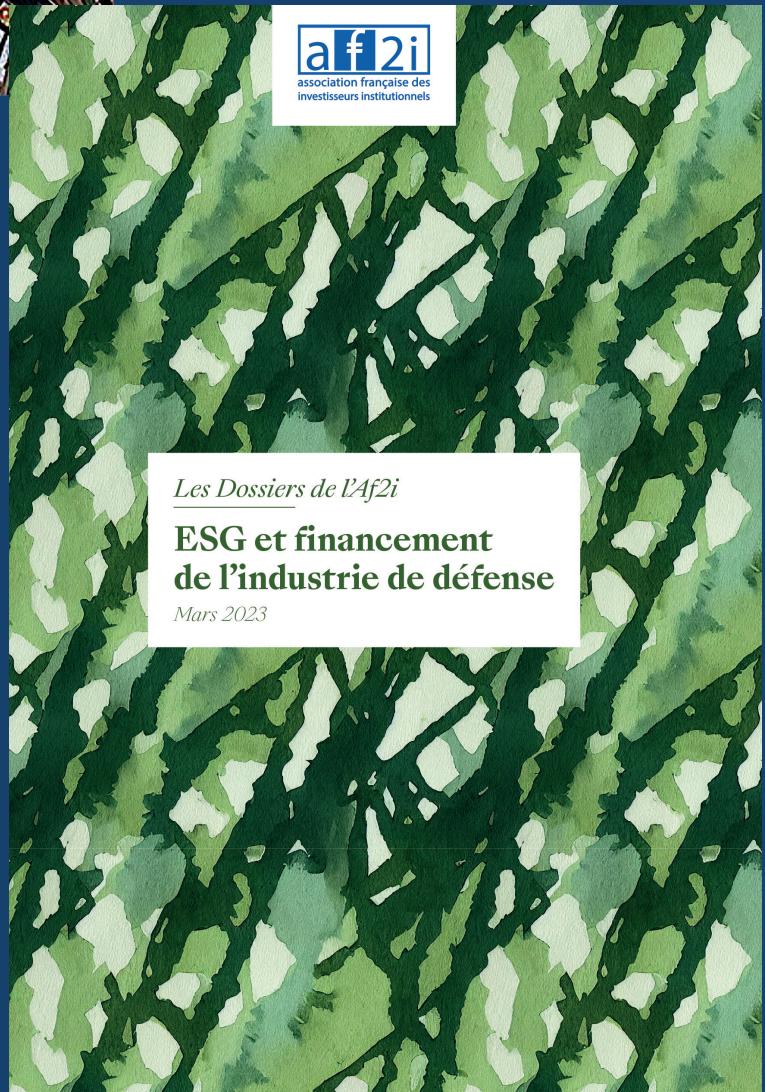
Monnaie numérique à émettre par la BCE

Mars 2023

Consultez
les derniers
dossiers de
l'Af2i

Disponibles
sur notre site
Internet

www.af2i.org



Les Dossiers de l'Af2i

ESG et financement de l'industrie de défense

Mars 2023

Plan stratégique 2024-2026

Et quelques points d'attention pour les mois à venir...

Les bonnes pratiques commandent à tout dirigeant

d'établir un plan stratégique pour clarifier les objectifs et organiser les actions nécessaires pour les atteindre.

C'est la démarche que j'avais proposée au Conseil d'Administration fin juin 2020, après avoir été élu. En décembre 2020 le Conseil d'administration a approuvé le plan stratégique 2021-2023, fruit d'échanges multiples avec les membres, les administrateurs, et aussi avec les dirigeants d'autres associations.

La première action du plan a été l'adoption d'une raison d'être pour l'Af2i. « Placer le long terme au cœur des dispositifs économiques, sociaux et financiers » En effet, le Conseil avait alors jugé important de réaffirmer les fondements et les objectifs stratégiques de l'Af2i. Cette décision a été très féconde, car « notre raison d'être » nous a permis de faire mieux connaître les enjeux du métier de l'investisseur institutionnel.

Ce métier s'est développé depuis une trentaine d'année, porté par l'augmentation de la liquidité globale et de l'épargne, qui, capitalisée avec des taux d'intérêt réels positifs, a permis non seulement d'augmenter continuellement les encours, mais aussi les champs d'intervention, les produits et les équipes. Le besoin d'échanges sur les pratiques, les évolutions réglementaires, les nouveaux produits, etc. ont été les raisons principales de la création de l'Af2i et de sa pérennité. Nous l'avons rappelé lors de l'anniversaire des 20 ans de l'Af2i en 2022, au cours d'une mémorable soirée au musée Jacquemart André. **Ce plan stratégique 2021-2023** a atteint globalement ses objectifs. Les premières pages de ce numéro spécial d'Institutionnel en donne une vision très synthétique. Ces résultats ont été le fruit de l'engagement, bien sûr de l'équipe de l'Af2i mais aussi et surtout des membres de notre association, institutionnels et partenaires. Je les en remercie vivement et chaleureusement au nom de tous. Et, en ce début d'année, je forme des vœux pour que d'autres s'engagent.

Cet engagement est nécessaire car les défis, et ce n'est pas une figure de style, sont nombreux.

Mais parlons avenir : l'Af2i s'engage dans un nouveau **plan stratégique 2024-2026**.

En septembre dernier, comme il y a un trois ans, nous avons fait un nouveau « tour du champ » pour recueillir avis et suggestions pour cadrer nos futures activités. Le souhait unanime des administrateurs a été de poursuivre selon les deux objectifs stratégiques du plan 2021-2023. Nous avons donc élaboré pour ce faire six axes d'actions. Il y a quelques nouveautés mais



je vous laisse le soin de les découvrir dans les pages suivantes. Avant de conclure cette introduction, je souhaite attirer votre attention sur deux points qui me semblent déterminants pour les années à venir.

Le premier est le caractère radical des changements qui sont intervenus ces dernières années. Le second est la prise de conscience de l'évolution du rôle social de l'investisseur institutionnel.

Sur le premier point, je serai bref car, avec vos administrateurs, nous avons voulu éclairer le contexte du nouveau plan. Dans les pages qui suivent. Les cinq séries de

faits décrites caractérisent l'émergence d'un environnement inédit et radicalement nouveau par rapport à celui dans lequel nos institutions et nos membres ont agi depuis une vingtaine d'années.

Pour l'Af2i, et pour ses membres ce n'est pas une prise de conscience récente car nous avions déjà fait ce diagnostic en 2022. Nous en avions tiré les conséquences en proposant début 2023 à la Place et aux autorités **« 19 propositions et recommandations » pour adapter nos organisations**.

Radicalement nouveau, cette expression est à prendre au sens fort. La situation présente n'est pas le résultat de la situation ancienne à laquelle viendraient s'ajouter des éléments nouveaux qui peuvent disparaître.

Non, ce qui est survenu depuis trois ans a un caractère irréversible, il n'y aura pas de retour à une situation antérieure, type *business as usual*.

L'investisseur institutionnel est donc appelé à comprendre ces évolutions, il lui faut sortir du confort qu'ont apporté non seulement l'implantation de procédures plus adaptées à la navigation côtière qu'aux tempêtes du grand large, mais aussi les politiques monétaires très « pro activités » qui ont masqué les vraies prises de risques et les vrais résultats économiques.

Le deuxième point, est ce que l'on pourrait appeler, le retour des Institutionnels en matière de responsabilité actionnariale. Je le développerai un peu plus car il est peu commenté aujourd'hui.

Ce que l'on appelle désormais la transition a fait émerger un triptyque : « Etats, Entreprises et Clients dont les Institutionnels ». Ces trois types d'intervenants structurent les actions et réglementations. Bien sûr cela existait auparavant, mais la répartition des rôles a changé, et notamment l'implication des clients vis-à-vis des entreprises. Il est certain que les attentes et les attitudes vis à vis des entreprises sont très diverses,

selon la taille et l'histoire des institutions. Mais tous les investisseurs institutionnels aujourd'hui sont conscients de leur responsabilité lorsqu'ils détiennent des titres émis par une entreprise et ressentent la nécessité d'un engagement.

Pourquoi alors parler d'un retour des investisseurs institutionnels ? Il faut relire l'histoire récente pour le comprendre.

La longue crise inflationniste des années 1970, les périodes assez heurtées des années 1980 avec des taux d'intérêt élevés ont, jusqu'à la fin des années 1990, conduit les investisseurs institutionnels à investir et à détenir des portefeuilles composés principalement de titres obligataires émis par des états ou par des entreprises du secteur public.

Les actions détenues résultaient souvent de choix de directions générales, ces choix étaient souvent concentrés dans quelques valeurs.

A la fin des années 1990 avec la financiarisation, sous l'empire de la théorie financière moderne, des conceptions particulières des différents acteurs des marchés financiers se sont imposées. On peut en retrouver, par exemple, dans le *conceptual framework* de l'IASB de 1989 révisé à la fin des années 1990 et qui servit de cadre pour l'élaboration des normes comptables IFRS. Ainsi est apparu « l'Investisseur », avec un grand I, et par écrit je le mets volontiers entre guillemets.

Auparavant, on n'utilisait pas ce terme. On parlait d'institutionnels, de zinzins, de fonds de pension, de rentiers, de souscripteurs, voire plus rarement d'épargnants, ce terme étant réservé paradoxalement aux personnes ayant peu de capacité de placement.

Cette nouvelle catégorie d'acteurs a regroupé tous les détenteurs d'actions cotées et d'obligations, quelles que soient leurs tailles, leurs objectifs ou leurs statuts. Ils étaient décrits comme étant principalement focalisés sur la maximisation de la valeur de leurs capitaux.

Cet « Investisseur » de facto n'avait pas d'affectio societatis avec les entreprises dans lesquelles il investit. Il était sensé agir plus en trader qu'en *asset owner*, votant, dirais-je, plus avec les pieds qu'en Assemblée Générale.

L'investisseur institutionnel responsable accompagnant de façon durable les entreprises avait ainsi disparu des référentiels. Cette vision s'est imposée aux institutions assez facilement dans les années suivantes, car, si la part des actions dans les portefeuilles institutionnels s'est accrue dans un contexte de forte croissance des encours gérés apportée par l'augmentation de la liquidité monétaire globale, et soutenue par la baisse tendancielle des taux, cette détention s'est faite principalement de façon intermédiaire par des mandats ou par la détention d'OPC.

De ce fait, les investisseurs, sauf cas particuliers, qu'ils soient institutionnels ou personnes physiques se sont éloignés des entreprises.

Les entreprises se sont tournées alors principalement vers les sociétés de gestion, les *asset managers*, souvent qualifiés

d'investisseurs dans la presse. Toutefois, depuis plus de 10 ans, l'exercice des responsabilités d'actionnaires s'est imposé par le fait de choix personnels dans les institutions mais aussi sous l'effet d'une évolution réglementaire avec la multiplication de contraintes en la matière, ainsi l'obligation d'avoir des politiques de vote et par voie de conséquence de voter.

Depuis les Accords de Paris, cette attitude s'est accentuée avec l'engagement climatique non seulement des équipes d'investissement, mais aussi des institutions elles-mêmes en réponse à un activisme d'organisations actives dans la promotion des thèmes ESG et notamment climatiques qui ont trouvé une certaine écoute dans le public, et donc dans leurs clients ou ayants-droit. Il est alors intéressant de noter qu'on peut interpréter ou insérer cette évolution particulière dans un cadre plus général : il est bien connu et documenté que les entreprises (surtout les grandes) depuis une quarantaine d'années ont été reconnues comme des lieux de légitimation de décisions et de sociabilité, qui s'imposent aux pouvoirs politiques.

L'émergence de ce « cinquième pouvoir » qui est devenu le pôle dominant du triptyque, s'est appuyée sur la financiarisation et la rationalisation des activités ainsi que sur la promotion de concepts tels que l'autorégulation qui permettait, disait-on à l'époque, une maîtrise des activités de meilleure qualité que celle apportée par des fonctionnaires. Ce concept d'autorégulation, même s'il a disparu en tant que tel de l'espace médiatique depuis la crise de 2008, n'en est pas moins curieusement toujours à la base de la plupart des réglementations des activités financières. Ce concept en justifie le constructivisme uniformisant organisations et pratiques.

On pourrait donc dire que l'activisme déployé par les diverses associations et ONG, aidé objectivement par les pouvoirs politiques, « contrarie » le pouvoir des entreprises dans le lieu même de la légitimation de leurs propres pouvoirs exécutifs.

Ces pouvoirs trouvent ainsi des limites, qui avaient de facto disparues par la réduction du rôle attribué à « l'Investisseur » par les conceptions qui ont porté les IFRS et l'évolutions de la réglementation.

Les investisseurs institutionnels sont conscients de ces circonstances particulières et en tiennent compte dans un certain nombre de situations. Ils sont attentifs à ne pas déstabiliser les entreprises. Mais, on le voit, l'évolution pousse à un dialogue plus constant et construit avec les entreprises.

Les années à venir seront donc intéressantes à vivre, comment évolueront les conflits et ruptures vécues actuellement, les élites se rapprocheront-elles de leurs peuples ? L'inflation s'éloignera-t-elle définitivement ? Quels robots ou IA deviendront dominants ? La transition climatique sera-t-elle mise sur les rails pour atteindre les objectifs, quelle place et quelle influence auront les Investisseurs institutionnels etc...

Autant de questions que je vous souhaite d'aborder comme cette année 2024 avec détermination et avec joie.

“

**Ce qui est survenu
depuis trois ans
a un caractère
irréversible, il n'y
aura pas de retour
à une situation
antérieure, type
business as usual.**

Édito 3

Plan Statégique 2024-2026 6

Bilan synthétique 6-7

Le contexte du plan 2024-2026 8-9

La raison d'être de l'Af2i 10

L'Af2i et ses Membres Actifs 10

Objectifs stratégiques et axes d'actions 12

Deux objectifs stratégiques 12

Six axes d'actions 13-14

Annexes 15

L'Af2i, une action collective 15

Les Commissions 2023 16-17

Les publications durant le plan 2021-2023 18-19

L'Af2i

Association Française des Investisseurs Institutionnels

58, rue de Lisbonne 75008 Paris

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Agrément n°00155634 délivré le 26/07/02 à Paris

Contacts

Hubert Rodarie, Président

Éric Sidot, Délégué général

Christelle Pattegay, Responsable administratif

Lætitia Coly, Chef de projet éditorial

af2i@af2i.org

www.af2i.org

Tél. +33 (0) 1 42 96 25 36

 Suivez-nous sur LinkedIn

Plan Statégique 2024-2026

Bilan synthétique

Le plan 2021-2023, adopté fin 2020, avait pour objectif de réaffirmer les fondements de l'Af2i, d'augmenter sa visibilité et sa notoriété et celle de ses adhérents dans les débats de place et plus largement sur les grands enjeux sociétaux (transition énergétique et climatique, ESG mais aussi retraite, santé, vieillissement, stabilité des transferts financiers intergénérationnels), qui sont au cœur de la mission des institutions adhérentes de l'Af2i. Les deux objectifs stratégiques se développaient en cinq axes d'actions, et de façon plus concrète, au cours des dernières trois années les activités de l'Af2i ont été structurées en trois chantiers principaux. Des ajustements et des initiatives, ont permis de tenir compte des évolutions majeures rencontrées au cours de ces trois dernières années : inflation, guerre d'Ukraine, retournement de politiques monétaires.

En plus du travail de fond et du fonctionnement au quotidien, trois initiatives structurantes nous paraissent participer au succès de ce plan :



La raison d'être

Première association professionnelle à le faire, l'Af2i s'est dotée d'une « raison d'être », adoptée fin 2020, qui a permis de **préciser ses objectifs et de les situer dans les grands enjeux**. La lisibilité et la notoriété de l'Af2i en ont été renforcées.

Changement de taille avec des manifestations devenues de Place

Avec **Time to change**, – qui a rassemblé plus de 700 participants sur deux jours à Deauville en 2023 - , les **20 ans de l'Af2i**, **Responsible Investment Live** (RIL) et les **Clubs Prospectives** de l'Af2i, le **questionnaire ESG multi-classes d'actifs**. En intervenant sur les sujets de climat et de l'environnement, de la politique monétaire, des cryptomonnaies, et récemment de réindustrialisation, l'Af2i a multiplié, sur la période, les occasions pour porter la parole de ses adhérents et augmenter leur légitimité auprès de publics divers.

Publiées début 2023, l'Af2i, s'est à nouveau distinguée comme **la seule association faisant des propositions globales et non catégorielles**. Ses travaux ont été reconnus tant par les autorités de tutelle que par les autres acteurs de la Place et la presse.

19
propositions
et recommandations

Au cours du conseil du 26 septembre 2023, les administrateurs ont souhaité poursuivre les actions entreprises, tout en indiquant quelques orientations complémentaires, ici reprises et intégrées. Ce nouveau plan stratégique a été élaboré, discuté avec le Bureau, présenté au Comité Stratégique et adopté au Conseil d'Administration du 7 décembre 2023.

Le document présenté ici abordera les points suivants :

Une description du contexte, la présentations de l'Af2i et de ses membres actifs, les objectifs et les axes d'actions pour le nouveau plan 2024-2026 .

Le contexte du plan 2024-2026

Les conditions actuelles sont marquées par au moins cinq phénomènes principaux

1. Le poids des réformes structurelles

Des réformes structurelles ont été mises en application concernant les investisseurs institutionnels, tant sur leurs passifs que sur leurs actifs ainsi : Loi PACTE (2020), Solvabilité II (révision 2021-2023), IFRS 9 et IFRS 17 (2023), gestion des risques systémiques, ainsi que l'arrivée des reportings CSRD.

Depuis vingt ans, une avalanche d'évolutions réglementaires sur le plan international (Bâle, IASB-IFRS) et au niveau européen (Solvabilité II, IORP, réglementation sur l'extra-financier...), ont marqué les investisseurs institutionnels, dans leurs stratégies globales comme dans leurs processus d'investissement.

Outre les coûts parfois très élevés de mise en place, suivra une hausse des coûts de fonctionnement récurrent, des équipes dédiées ont dû être embauchées et des outils informatiques installés. Cette tendance ne semble pas s'arrêter. Par ailleurs, en

plus des difficultés méthodologiques, les réglementations extra-financières posent des problèmes de données (exhaustivité, qualité, pertinence et coûts). De même l'hyper liquidité persistante, et l'abondance des créances au regard des PIB (au plus haut de l'ordre de 350%), posent des problèmes de « stabilité » des systèmes financiers dans lesquels travaillent les institutionnels. Ceci motivera de nouveaux dispositifs et réglementations. (Première vague : les outils de liquidité des OPC, deuxième vague à venir : les mesures macroéconomiques).

2. Une remontée rapide des taux d'intérêt

Motivée par un épisode inflationniste jamais vu depuis 40 ans en Europe et ce, après une période prolongée de taux bas voire négatifs, dont les effets ont été accentués par une surliquidité quasi mondiale.

Les conséquences ont été fortes à la fois sur les modèles de valorisation des actifs et du passif, avec des effets sur la stabilité des clients ou des ayants droit qui arbitrent davantage entre différents supports, mais aussi sur les capacités prédictives des modèles économiques et financiers. Elle réintroduit une hiérarchie plus nette entre actifs sous le critère de la liquidité, c'est le retour des actifs illiquides (hors situations d'échec).

Cette situation de retour à des taux nominaux plus « normaux », bien que classique, est un terrain inconnu pour la plupart des gérants, même expérimentés et pour beaucoup de décideurs.

La durée de la période de taux nuls, voire négatifs a eu pour conséquence principale la fragilisation de modèles économiques d'institutions qui gèrent des capitaux. L'absence de revenus réguliers tirés des portefeuilles de créances et l'augmentation des actifs dits réels mais peu liquides a pu perturber la fonction qu'exercent les institutions de transformation des masses finan-

cieres gérées en prestations ou en services, notamment d'investissement.

Le retour de taux nominaux significatifs a réorienté les investissements sur les produits de taux, notamment obligataires, fonds monétaires, au détriment de l'immobilier, et des actions cotées ou non. Les enquêtes trimestrielles Af2i ont bien mis en évidence ce retour.

3. La transition économique, écologique et sociétale

Le renforcement et la poursuite de l'implication des acteurs financiers à s'inscrire dans la transition économique, écologique et sociétale en cours et adapter leurs investissements aux thématiques de la finance responsable et durable. Mais le contexte est moins unanime, en particulier sur le fond aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne ainsi que sur les méthodes, avec la contestation de la démarche européenne par l'ISSB.

Les décisions d'investissement sont de plus en plus étroitement liées aux effets attendus en matière environnementale et sociale.

Une intégration des données extra-financières dans les

publications comptables devrait se faire dans la décennie à venir.

La conséquence première est la mise en place d'organisations, au sein des institutionnels, de plus en plus

structurées pour collecter des données, les analyser, faire des diagnostics, des plans d'action et en valider les résultats. Une liaison implicite ou réglementaire avec la comptabilité et ses pratiques semble très probable. Toutefois,

l'offensive ISSB (présidée par un Français, en la personne d'Emmanuel Faber), parrainée par l'IASB et les IFRS, appuyée par les grandes entreprises américaines, peut amener à une remise en cause du dispositif européen.

4. Un contexte international et des échanges économiques face à des changements majeurs, avec le retour du risque-pays

Sur le plan géostratégique, on notera la cristallisation de blocs de pays, conséquences du conflit Russo/Ukrainien certes, mais surtout conséquences de l'affirmation de nouveaux objectifs stratégiques pour l'Inde et la Chine en particulier, voire la Turquie. De façon symbolique on peut citer le sommet des BRICS du 23 août 2023. Cette fragmentation, entraîne notamment, le retour du thème de la souveraineté¹ et de la sécurité d'approvisionnement justifiant des relocalisations. Mais si cette fragmentation marque le retour d'un risque-pays plus élevé, elle réintroduit aussi des possibilités de diversification des investissements auparavant largement atténuée par le rôle directeur du cycle économique américain.

Une traduction des changements géostratégiques est en cours, conséquences, non seulement, de la guerre en Ukraine, de la Covid, mais aussi et surtout de la prise en compte des évolutions en poids relatifs des économies, notamment asiatiques, dans les rapports de force internationaux en matière politique, financière et militaire. Comme la crise pétrolière de 1973 a fait prendre conscience de la dépendance des économies occidentales à leurs fournisseurs de pétrole, les crises COVID,

Ukraine et du Proche-Orient, entraînent une redéfinition des relations internationales qui marqueront l'évolution et la valorisation des portefeuilles d'investissement. Avec la constitution d'un bloc tel que les BRICS, des éléments se mettent en place pour établir un ordre davantage multipolaire, avec des conséquences éventuelles sur le rôle du dollar et une redéfinition possible des échanges des marchés des changes et des capitaux ainsi que des systèmes de paiement internationaux.

5. Des changements majeurs également dans les usages de la technique

La crise COVID a occasionné un basculement dans les modes de travail de la plupart des institutions, avec l'usage de plus en plus important du numérique, automatisation de tâches, travail à distance, etc. L'introduction et la diffusion des outils de l'IA, notamment l'IA générative, suscitera une deuxième vague d'initiatives dans le domaine des Fin Tech. Une attention toute particulière sera apportée dans deux domaines : d'une part les conséquences de l'analyse textuelle et d'autre part, à l'usage de l'IA générative dans la rédaction de notes d'analyse.

L'accélération de l'utilisation du numérique dans les environnements personnels et professionnels, est un phénomène évident.

Il accompagne et facilite la mise en place de tous les outils et process, les contrôles et les obligations de reporting que ce sont renforcés ces dernières années. Outre, l'augmentation des coûts

pour mettre en place et faire fonctionner ces dispositifs, l'enjeu pour la gestion d'actifs et de savoir si ces dispositifs apporteront au final, plus de pertinence ou de maîtrise des décisions d'investissement, ou seront l'occasion d'une rigidification problématique du fonctionnement des directions en charge des investissements.

¹On ne résistera pas à relever que ce mot souveraineté, décrié lors de son retour dans les années 1990, est cité dans l'intitulé de 4 ministères du gouvernement français actuel.

L'Af2i et ses Membres Actifs

L'Af2i regroupe et représente des organismes publics et privés dont la mission est de détenir, gérer, et transformer dans une optique de long terme des capitaux afin d'assurer à des ayants droit le respect d'engagements, le versement de garanties ou de prestations dans des domaines qui sont au cœur du pacte social français (épargne, retraite, prévoyance, santé, vieillesse, assurance, fondations et institutions à missions spécifiques).

Les adhérents de l'Af2i assument donc tous une mission de transformation financière des capitaux qu'ils détiennent.

Ils exercent cette mission dans une optique de long terme et revendiquent que leur mission et les services rendus sont, notamment, du fait de leur dimension inter-générationnelle, essentiels à la stabilité, à l'équilibre et au progrès de la société.

Si les adhérents de l'Af2i ont chacun des activités et objets sociaux spécifiques, **ils partagent tous la qualité de détenteurs d'actifs (asset owners) et d'investisseurs de long terme qui les distinguent des gestion-**

naires d'actifs (asset managers). La satisfaction de leurs ayants droit dépend de leurs performances. Dans cette situation spécifique, ils partagent une même attention aux conditions d'exercice de leur mission et aux conséquences à long terme de leurs choix d'investissement, en matière financière, sociale et environnementale.

Ils revendiquent dans la conception et l'application de leurs réglementations de toute nature la reconnaissance de cette responsabilité.

Les adhérents de l'Af2i sont ainsi naturellement engagés dans un processus de gestion des actifs avec un horizon long.

En ce sens, ils contribuent activement au financement et au développement de l'économie de façon saine et durable.

Les adhérents et membres partenaires de l'Af2i sont également, par la richesse des expertises qu'ils ont développées, et par la qualité et la résilience démontrées de leurs gestions d'actifs, des **ambassadeurs naturels de l'attractivité de la place financière de Paris en Europe et dans le monde.**

La raison d'être de l'Af2i

Placer le long terme au centre des dispositifs économiques, sociaux et financiers

L'Af2i, au nom de ses membres Actifs et Partenaires, plaide pour que l'exigence du long terme et les intérêts des ayants droit soient au cœur du débat public et des décisions des différents acteurs de la vie économique, tant dans leurs initiatives que dans les cadres réglementaires qui encadrent les différentes activités d'investissement.

L'Af2i agit envers les législateurs, gouvernements, banques centrales, régulateurs, autorités de tutelle pour promouvoir l'investissement de long terme, les nouvelles formes de financement de l'économie, l'accompagnement de la transition écologique et le soutien d'un modèle social équilibré et durable.

L'Af2i, dans un esprit de partage des expertises et des meilleures pratiques, aide ses membres partenaires à acquérir une meilleure compréhension des attentes, des possibilités et contraintes des investisseurs institutionnels, et à adapter leur offre de produits et services.

L'Af2i place, au cœur de son action, l'utilité sociale, le long terme et la vision d'une finance durable et responsable.



Objectifs stratégiques 2024-2026

Deux objectifs stratégiques

Dans la continuité du précédent plan (2021-2023), les 2 objectifs stratégiques pour la période 2024-2026 sont toujours d'actualité.

Concourir à la mise en place des meilleures pratiques de finance durable

Auprès de l'ensemble des acteurs de la chaîne de transformation financière, au sein des activités financières et donc à l'élaboration des instruments, outils, concepts (audit, notation), permettant d'élaborer et de valider la réalité de l'investissement responsable.

Encourager et plaider pour des politiques économiques budgétaires, monétaires, fiscales, réglementaires et sociales

- Favoriser le développement des investissements et la gestion de long terme, répondant aux besoins de financement de l'économie.
- Faciliter le rôle de transformation par les investisseurs institutionnels des capitaux reçus pour assurer de façon stable et prévisible en prestations et services attendus par les ayants droits en investissements de long terme.

et axes d'actions

Six axes d'actions



Fédérer tous les acteurs économiques concernés par les métiers de la gestion institutionnelle

- L'Af2i continuera sa **démarche active visant à fédérer**, par de nouvelles adhésions, l'ensemble des investisseurs en France.
- L'Af2i continuera à œuvrer dans le but de renforcer son rôle de « pont », entre tous les acteurs de l'**écosystème financier** ayant un lien, direct ou indirect, avec les institutionnels. Cela passera notamment par l'organisation d'événements et de groupes de travail (GT), permettant des échanges entre tous les acteurs de cet écosystème.



Recenser, synthétiser et faire connaître, en France et en Europe, le rôle ainsi que les expériences, expertises et positions des institutionnels, dans les dimensions financières et extra-financières de leurs gagements d'actifs

- La **publication régulière de documents, destinés à être qualifiés de référence**, qui contribuent à la notoriété de l'Af2i et à sa reconnaissance en tant qu'acteur influent sera maintenue.
 - **Une reconnaissance plus large par les médias** de la représentativité et de la qualité des avis de l'Af2i sera au cœur du plan de communication de l'Af2i.
 - L'Af2i continuera à recourir aux médias numériques pour communiquer auprès des tiers.
- Des actions seront entreprises pour **faire reconnaître le rôle fondamental de la gestion institutionnelle** comme intermédiaire entre d'une part, les épargnants et d'autre part, les agents économiques.



Être un centre de réflexions, de propositions et d'informations, pour ses membres actifs ainsi qu'un lieu d'échanges réguliers avec les membres partenaires

- La richesse et la qualité des apports, notamment pour **l'intégration de la démarche ESG dans les décisions d'investissements**, des événements, séminaires et travaux, de l'Af2i avec une participation active des membres, et en particulier des institutions représentées au sein des instances de l'Af2i sera au cœur des préoccupations de l'Af2i.

- La **participation régulière aux travaux de l'Af2i, de différents experts** représentant les membres de l'association, sera encouragée.
- **L'engagement des plus jeunes devra être valorisé**, avec la possibilité de présenter ou publier leurs travaux.
- La **dynamique instaurée dans les relations entre membres actifs et membres partenaires**, au travers d'échanges techniques, et hors de toute connotation commerciale, sera poursuivie.
- **L'utilisation des médias numériques** pour communiquer auprès des membres actifs et membres partenaires sera développée.



Intervenir auprès des autres associations, française et internationales, ainsi qu'auprès de diverses autorités financières de régulation, de tutelle ou de contrôle, française et européennes

- Les relations régulières seront poursuivies et développées auprès des associations de la place de Paris et européennes. Cela impliquera une participation régulière aux manifestations et/ou travaux de ces associations.
- La présence vis-à-vis des autorités européennes devra se développer de manière plus active, au-delà des réponses aux consultations. **Le travail de lobbying, notamment pour une meilleure prise en compte des objectifs ESG adaptés à l'investissement à long terme**, se focalisera pour les prochaines années auprès de l'EIOPA, de l'ESMA, de l'EBA et dans une moindre mesure de la Banque Centrale Européenne et du Conseil de Stabilité Financière.



Faire de l'Af2i une association solide et dynamique

- **Une participation active et régulière des administrateurs à la gouvernance de l'association** sera demandée.
- Une démarche sera lancée pour **permettre aux Membres Partenaires de mieux participer aux travaux et aux organisations de l'Af2i**.
- Toutes les opportunités de profiter de la collaboration de personnalités, dont les compétences pourraient être utiles aux objectifs de l'Af2i, seront saisies.
- **Le nouveau site Internet de l'Af2i sera progressivement enrichi** de nouvelles fonctions. Un logiciel de gestion des membres et des contacts sera installé pour faciliter et sécuriser la communication de l'Af2i.
- La **possibilité de disposer d'un chargé d'études supplémentaire**, en cas de poursuite du développement des manifestations ou des travaux en Groupe de Travail, sera étudiée.



Participer aux réflexions et recherches scientifiques dans le but de fonder une « régulation responsable », qui intégrera dans les pratiques professionnelles et les règlementations prudentielles l'investissement à long terme, la durabilité et l'engagement dans le progrès social et environnemental avec notamment :

- **Un accent sur l'élaboration de modélisations des actifs qui soient adaptées et orientées à la détention à long terme d'actifs** et non exclusivement axées sur le court terme.
- **Promouvoir des études permettant une intégration de l'ESG** dans les modèles économiques.
- **L'animation d'un réseau en France et en Europe permettant de promouvoir les recherches** en vue de l'adoption d'une régulation responsable.
- La promotion, en France et en Europe, de ces réflexions et recherches scientifiques, ainsi que de ceux qui y participent (experts, scientifiques, doctorants...) dans le cadre des publications et événements organisés ou sponsorisés par l'Af2i.

L'Af2i, une action collective

Les moyens de l'Af2i sont portés par le travail des membres, piloté par le Conseil d'Administration. L'association organise au sein du Comité Stratégique, des Commissions permanentes et des groupes de travail spécifiques auxquels participe l'équipe de l'Af2i.

Conseil d'Administration

01/01/2023

BUREAU

Président : Hubert Rodarie

Vice-Président : Olivier MAREUSE (CDC)

Vice-Président : Henri CHAFFIOTTE (CARMF)

Vice-Président : Olivier GUIGNÉ (CNP)

ADMINISTRATEURS ET LEURS REPRÉSENTANTS

	AG2R LA MONDIALE	Jean-Louis CHARLES
	BNP PARIBAS CARDIF	Olivier HÉREIL
	CA ASSURANCES	Florence BARJOU
	CRPN	Claude GRANDFILS
	EDF	Jean-Christophe GUILLOU
	RPPN	Régis PÉLISSIER
	FRR	Salwa BOUSSOUKAYA-NASR
	MAIF	Carole ZACCHÉO
	matmut	Léovic LECLUZE
	SCOR	Carole DE ROZIÈRES
	SMA BTP	Philippe DESURMONT
	SwissLife	Philippe RICHER
	UMR	Philippe REY

Comité Stratégique

01/01/2023

MEMBRES DE DROIT

Président : Hubert Rodarie

MEMBRES DÉSIGNÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

	AG2R LA MONDIALE	Philippe DUTERTRE
	BNP Paribas	Salwa BOUSSOUKAYA-NASR
	MACSF	Eric DUBOS
	CASF	Henri CHAFFIOTTE
	CAVP	Jean-Bernard OTT
	Crédit Agricole Dépôts	Joël PROHIN
	abeille	Thomas RIVRON
	CA Assurances	Anne SIKORA
	orano	Laurent SPRINGER
	aema GROUPE	Laurent DEBORDE
	EMERGENCE	Bertrand DU GUERNY
	CNP Assurances	Olivier GUIGNÉ
	ACoss	Denis NEITER
	edf	Valérie STOTZENBACH
	coface	Sabrina COMMUNIE

Les Commissions 2023

L'engagement est porté par le travail des membres, piloté par le Conseil d'Administration. Il s'organise au sein du Comité stratégique, des Commissions permanentes et des Groupes de travail spécifiques, auxquels participe l'équipe de l'Af2i.



Commission Investissement Retraites

Président de Commission : Henri Chaffiotte, CARMF

MISSIONS

- **Contribuer à répondre au défi posé par le projet de réforme des retraites** en élaborant des propositions concrètes, fortes de l'expérience de tous les acteurs concernés.
- **Définir les conditions de la confiance** pour un système de retraite robuste et pérenne.
- **Convaincre sur la fonction économique des réserves**, afin que les entités qui gèrent des engagements de retraite de toutes natures puissent mettre en œuvre des choix d'investissements en adéquation avec leur mission de long terme².

Commission Investissement Responsable

Président de Commission : Joël Prohin, CDC

MISSIONS

- **Promouvoir les réflexions et points de vue des investisseurs institutionnels** sur l'ensemble des sujets concernant l'investissement responsable, l'approche extra-financière des activités dans ses dimensions environnementales, sociales et sociétales et de gouvernance.
- **Diffuser au maximum l'information pertinente, concernant finance durable** et investissement responsable, dans toutes leurs composantes, à l'ensemble des membres de l'association et proposer des outils et des éclairages qui permettront à chacun de définir ses choix stratégiques en termes d'investissement responsable.
- **Favoriser la coopération entre les membres de l'Af2i**, sur des thématiques ciblées liées à l'extra-financier. La complexité des problématiques, la variété des approches et des concepts proposés, l'accroissement de la pression externe, tant réglementaire que des observateurs extérieurs comme des ONG sont indéniables. D'où la nécessité d'une réflexion commune, pour proposer des approches constructives et lisibles à l'égard de tiers, membres partenaires asset managers, comme sociétés dans lesquels les membres de l'Af2i sont investis.

² « L'Af2i recommande de constituer progressivement des réserves représentant au moins une, voire plusieurs années de versement de pension pour faire face aux besoins de flexibilité et de sécurité. La gestion de ces réserves doit, pour une large part, être conduite avec une allocation d'actifs de long terme... ». Extrait du Dossier AF2I « Réalités et enjeux des systèmes de retraite ».



Commission Risques et Produits d'investissement³

Présidents de Commission : Valérie Stotzenbach, EDF et Eric Dubos, MACSF

MISSIONS

- **Faciliter les échanges entre membres**, qu'ils appartiennent à des directions d'investissement ou à des directions des risques, sur l'ensemble des problématiques de risques de marché : liquidité, crédit, taux et de réfléchir aux solutions de protection du portefeuille ou de minimisation du risque.
- **Organiser des Ateliers pour enrichir la réflexion**, ouverts à tous les membres de l'Af2i, au cours desquels les participants peuvent échanger sur une thématique précise avec les spécialistes d'un Membre Partenaire.
- **Créer des synergies au travers de ces Ateliers avec de jeunes collaborateurs** impliqués sur les sujets qui comptent.



Commission Recherche

Présidents de Commission : Jean-François Boulier, président d'honneur de l'AF2i

MISSIONS

- **Stimuler le dialogue entre investisseurs et chercheurs universitaires** et organiser les relations pour améliorer la connaissance des actifs, la justification des modèles et des cadres de la gestion.
- **Tirer le meilleur profit de la littérature scientifique** dans le domaine des investissements et récompenser les contributions que l'Af2i considère comme les plus efficaces par leurs applications potentielles.
- **Organiser le prix académique** de l'Af2i.



Commission Formation

Présidents de Commission : Philippe Dutertre, AG2R – La Mondiale

MISSIONS

- **Initialement, aider à la définition du contenu de formations à destination des administrateurs de caisses de retraite** (professions libérales, indépendants et salariés de certaines professions), telles que requises par le Décret n°2017-887 du 9 mai 2017. Même si celui-ci a été abandonné, l'enjeu de formations financières pour les administrateurs restait d'actualité.
- **Développer, avec la volonté de séduire de nouveaux membres**, des programmes de formations à destination d'administrateurs de mutuelles, ou à destination des équipes financières de fondations et associations.
- **Participer au développement d'un programme de formation** répondant aux contraintes de la Certification AMF « Finance durable », aux côtés de l'AFG, organisme de formation agréé.

³ Cette commission est le résultat de la fusion de la Commission Risques et du Bond'Lab début 2022.

Les Publications



Dossiers

- **ESG et financement de l'industrie de défense**, (mars 2023)
- **Monnaie numérique à émettre par la BCE**, (mars 2023)
- **Enquête sur les réponses au questionnaire ESG Af2i multi-classes d'actifs unifié** (2023)

Enquête

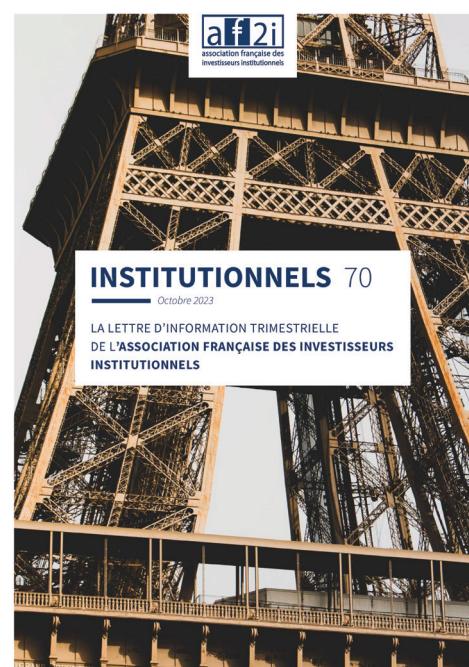
Un document unique sur les investissements et les portefeuilles des membres et qui crédibilise l'Af2i.

Nouveauté 2023 : accélération de sa parution à la mi-juillet (au lieu de la mi-septembre) et diffusion sous forme digitale.



Institutionnels

Lettre d'information trimestrielle qui propose un dossier thématique réunissant des études et articles proposés par les Membres Actifs et Partenaires de l'Af2i.





Baromètre

Réalisé trimestriellement à partir d'un questionnaire validé par le Comité Stratégique, il est publié sur LinkedIn depuis le T3 2020 à raison d'un post d'une question + résultat par jour sur LinkedIn.



Le GraphEco

Lancé en novembre 2020 sur LinkedIn pour augmenter la présence de l'Af2i sur les réseaux sociaux, c'est un focus sur une statistique ou une information économique jugée importante.

Publications occasionnelles

19 propositions et recommandations

pour tenir compte d'un environnement géopolitique, économique et financier radicalement différent » (janvier 2023).

Réponse de l'Af2i à la Consultation de la Banque Centrale d'Irlande sur une approche de politique macroprudentielle sur les fonds (Novembre 2023).



SAVE THE DATE

26 & 27 MARS 2024 À DEAUVILLE

TIME TO CHANGE

Le Forum Climat, Energies
& Finance Durable

L'ensemble
des acteurs
de la finance
durable

2
jours de
conférences

120
intervenants
experts

Une vision
à 360°
des enjeux

BÉNÉFICIEZ DES TARIFS EARLY-BIRD
EN VOUS INSCRIVANT DÈS MAINTENANT



Un événement



co-organisé par

